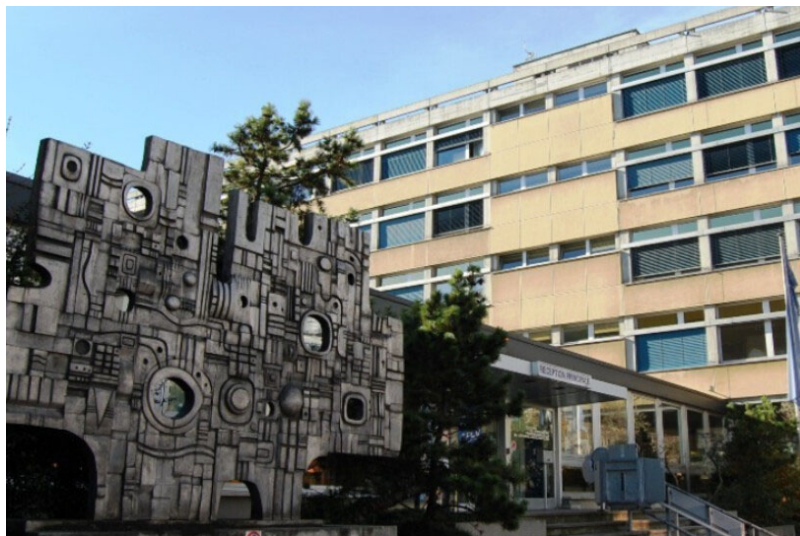


Une rallonge pour le CPLN

Le Grand Conseil neuchâtelois doit se prononcer sur un crédit complémentaire de 2,9 millions de francs pour l'assainissement des bâtiments du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois



Les travaux au CPLN coûtent plus chers que prévus. (Photo : archives)

Un crédit complémentaire pour l'assainissement du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois. Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil d'augmenter l'enveloppe de 2,88 millions de francs en plus des 34 millions accordés en 2014 pour la rénovation en profondeur du CPLN.

Cette demande de crédit s'explique par un dépassement de 2 millions de francs sur les travaux liés au projet et 855'000 francs pour des frais de dépollution d'un terrain pollué par les activités de l'ancienne usine à gaz de la Ville de Neuchâtel.

Le rapport sera soumis au Grand Conseil lors d'une session ultérieure. /mwi